

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 699-22

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2022 le règlement 699-22 portant le titre suivant :

REGLEMENT 699-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT Nº 648-19 CONCERNANT LE TARIF DES SERVICES MUNICIPAUX

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 8 SEPTEMBRE 2022

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 12 septembre 2022.

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière